



## **Commune de Reuil en Brie** **Compte rendu du Conseil Municipal du 8 Février 2019**

Présents: Patrick ROMANOW, Catherine RIEHL, Pascal CARBUCCIA, Lucien DUBOIS, Dominique BANCHEREAU, Yvelise BITOUN, Sophie CORNILLET, Evelyne COUSIN MAZUR, Didier HAMMEL, Francis MOIGNOT, Françoise SADKOWSKI.

Absente : Anne BOULIN qui a donné pouvoir à Catherine RIEHL.

Absent excusé : Claude TESSIER.

La séance commence à 20h30. Monsieur Lucien DUBOIS est nommé secrétaire de séance.

### **Examen de l'ordre du jour**

#### **1. Lecture pour approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal du 17 décembre 2018.**

*Adopté à l'unanimité.*

#### **2. Paiement factures investissements avant approbation budget 2019.**

Conformément à la réglementation relative au paiement des factures d'investissements, il est proposé de régler les factures suivantes :

- 1) AUDICCE (Numérisation PLU) pour 960€.
- 2) ENEDIS (Raccordement Lidl) pour 16 318,80€.
- 3) BUREAU 02 (Mobilier bureau) pour 842,36€.
- 4) MARIE 77 (Clôture bassin d'orage) pour 3 089,40€.
- 5) MOD-HUS (Honoraires) pour 5 304€.

*Adopté à l'unanimité.*

#### **3. Convention CDG 77.**

Monsieur le Maire propose de renouveler cette convention proposant des services optionnels pour la gestion des ressources humaines.

*Adopté à l'unanimité.*

#### **4. Affouage 2019.**

Monsieur Didier HAMMEL propose de renouveler l'opération d'affouage selon les modalités de l'année précédente.

*Adopté à l'unanimité.*

#### **5. Sollicitation Contrat Rural.**

Monsieur le Maire expose les modalités de signature d'un contrat rural dans le cadre de la construction de deux classes et d'un restaurant scolaire sur la base d'un montant TTC de 1 101 378,00€ rappelant que la Commune a déjà sollicité une subvention DETR auprès de l'état pour 336 000,00€.

Le financement sollicité dans le cadre du Contrat Rural s'élève à :

- 1) Conseil Régional d'Ile de France : 148 000,00€.
- 2) Conseil Départemental de Seine et Marne : 111 000,00€.

Le reste à charge communal dont TVA de 183 563,00€ sera réparti comme suit :  
Fonds propres : 206 378,00€  
Emprunts : 300 000€.

*Adopté par 11 voix pour et 1 voix contre.*

#### **6. Sollicitation subvention au titre du Fonds d'Equipement Rural 2019 auprès du Conseil Départemental.**

Monsieur le Maire expose les modalités de demande de cette subvention dans le cadre de la démolition de deux préfabriqués, location provisoire d'une salle de classe et aménagement des abords et accès PMR sur la base d'un montant TTC de 245 985,00€. La subvention demandée est de 50 000,00€.

Le reste à charge communal dont TVA de 40 997,50€ sera de 195 985,00€.

*Adopté par 11 voix pour et 1 voix contre.*

#### **7. Proposition d'achat d'un terrain en centre bourg.**

Monsieur le Maire expose au Conseil, la possibilité d'acquisition d'un terrain constructible permettant la réalisation d'un parking visant à améliorer le stationnement dans le bourg. L'opération pourrait se faire en deux temps ; à savoir l'acquisition foncière puis ultérieurement, la réalisation des travaux d'aménagement.

Après débat, 7 voix contre la proposition d'achat du terrain, 3 voix pour et 2 abstentions, il est décidé de ne pas donner suite à ce projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H00.

Vu par Nous, Maire de Reuil en Brie (77260) pour être affiché le 11 février à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1984.

À Reuil en Brie le 11 février 2019

Le Maire,  
P. ROMANOW

